

Journal des questions — et de ce qui n'est pas revenu

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Mutuelle Verdanne — mutuelle fictive de livre II, 190 000 personnes protégées · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Les valeurs ci-dessous sont celles que le moteur a réellement lues dans le cas : elles se recalculent, elles ne se recopient pas.

Vocabulaire du segment	Ce qu'il désigne au dossier
livre II	terme du métier, employé tel quel dans les questions posées
personne protégée	terme du métier, employé tel quel dans les questions posées
tiers payant	terme du métier, employé tel quel dans les questions posées
opérateur de tiers payant	terme du métier, employé tel quel dans les questions posées
gestion pour compte de tiers	terme du métier, employé tel quel dans les questions posées
prestation santé	terme du métier, employé tel quel dans les questions posées

Une non-réponse porte la date de la question, celle des relances et le nom de qui n'a pas répondu.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.